



Publié pour le Département de l'Agriculture de la Province de Québec, par Eusèbe Senecal & Fils, Montréal.

Vol. VII. No 2.

MONTREAL, FEVRIER 1884.

Un an \$1.00
payable d'avance.

TABLE DES MATIÈRES.

Amendements proposés à la loi d'agriculture.....	17
Fabricants de beurre et de fromage.....	17
Nos bêtes à cornes.....	18
Leçons d'agriculture.....	18
La vache canadienne.....	20
Croisés Jersey-Canadiens.....	21
Irrigation.....	22
Nos gravures.....	22
Science usuelle.....	24
Comment on nous apprécie à l'étranger.....	25
Exposition forestière.....	26
De l'excès de nourriture chez les volailles.....	26
Horticulture.....	27
Moyen de retarder la floraison des arbres sensibles à la gelée.....	27
Des rempotages.....	28
Un insecticide efficace.....	28
Sylviculture.....	28
Les arbres stériles.....	29
Écho des cercles.....	29

les meilleurs cultivateurs de l'endroit et y constater exactement l'état de l'agriculture comparé à celui des voisins. Sur les sommes votées pour l'encouragement de l'agriculture quelques prix en argent devraient être offerts, disons tous les deux ans, aux terres les mieux cultivées dans chaque paroisse. Ces prix pourraient être réservés aux cultivateurs proprement dits et non aux amateurs, etc. Nous aurions ainsi l'organisation paroissiale tendant à l'amélioration de la culture locale ; le " Journal d'agriculture " distribué à prix très réduit aux membres de ces cercles ; les rédacteurs et assistants du Journal aidés peut-être par nos professeurs d'agriculture et de laiterie, comme visiteurs juges de concours de ferme et conférenciers, puis à la fin de chaque année, un rapport officiel constatant *de visu* les progrès faits dans toutes les paroisses ou fonctionneraient ces cercles.

Étant donné les expositions de paroisses, il deviendrait plus facile de faire réussir les expositions régionales ou de district. Il nous semble urgent que le commissaire prenne au plus tôt le contrôle direct de l'agriculture, afin que les rapports entre les cercles, les sociétés d'agriculture et le département d'agriculture soient immédiats et aussi efficaces que possible.

Le temps est venu où ces questions du progrès agricole devraient être discutées, si possible, dans toutes les paroisses du pays. Le résultat de ces discussions devrait être transmis à qui de droit, sous forme de requête ou autrement, afin que la législature soit en mesure de bien connaître l'opinion publique à ce sujet.

Amendements proposés à la loi d'agriculture.

Il est question depuis plusieurs années de changements à faire de manière à rendre la loi d'agriculture plus efficace ; et assurer l'avancement plus rapide de l'agriculture dans toutes les paroisses du pays.

Tout nous porte à croire qu'il serait très utile d'encourager davantage la fondation des cercles agricoles de paroisse. Il est certain qu'une dizaine de bons cultivateurs ou plus réunis dans le but d'étudier leurs propres intérêts, et qui recevraient un encouragement direct pour des progrès réels qu'ils auraient eux-mêmes faits en agriculture, seraient comme un levier qui, bientôt, transformerait toute l'agriculture de la paroisse.

Le gouvernement vote chaque année une somme considérable (\$660 environ) aux sociétés d'agriculture de comté. Les cercles agricoles de paroisse dont le fonctionnement est réellement utile devraient recevoir sur cette somme un encouragement direct et efficace. Les cercles agricoles devraient être visités au moins annuellement par des conférenciers habiles qui seraient en même temps aptes à juger par eux-mêmes des progrès faits. Ces conférenciers devraient visiter à domicile

Fabricants de beurre et de fromage.

Nous avons le plaisir d'informer nos lecteurs que MM. E. Roy, Saint-Félicien (Lac Saint Jean), Ulric Bernard de (Lotbinière) et Albert Leticq de Bécancourt (Nicolet) ont obtenu, avec distinction, des diplômes de fabricants de beurre et de fromage, après avoir suivi des cours théoriques, et surtout pratiques, sous M. Painchaud à Rougemont, puis sous M. Jocelyn, à Stanstead, Q. — Avis aux intéressés.